



## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse d'un nouveau site ou d'une modification substantielle d'un site existant

#### Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	15 <sup>ème</sup>
Nom de site		Numéro	T15322
Adresse du site	80 Boulevard Garibaldi	Hauteur	R+10 (30.80 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Bureaux - habitations
Type d'installation	Nouveau site 2G/3G/4G		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

#### Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	14/02/2019
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	27/02/2018
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	16/04/2019
Historique et contexte	néant

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Le développement des usages des smartphones et tablettes a considérablement augmenté le trafic observé dans la zone considérée. Pour répondre à la forte croissance de ces nouveaux usages, Bouygues Telecom souhaite renforcer son équipement antenneaire. Ainsi, les utilisateurs de la zone pourront bénéficier de débits plus confortables et conformes à leurs usages.		
Détail du projet	Ce projet concerne l'installation de 3 antennes couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences 700 (inactive)/800/900/1800/2100/2600(inactive)MHz) orientées vers les azimuts 40°, 180° et 320°.		
Distance des ouvrants	4m sous les antennes	Tilts (degrés)	Entre 0 et 14°
Estimation	40° <4V/m - 180° <5V/m - 320° <2V/m	Vis-à-vis (25m)	R+8 AZ 40°
Divers			

#### Incidence visuelle

Intégration antenneaire	Ce projet consiste à installer 3 antennes heptabandes (2 antennes panneaux (2m) dans 2 fausses cheminées et une antenne tube (2.10m).		
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite seront placés à proximité des antennes sur des mâts autostables. Une zone technique sera positionnée en cœur de terrasse avec 6 armoires techniques, invisibles depuis la rue		
Hauteur antennes/sol	28.52m		

Date :

#### Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

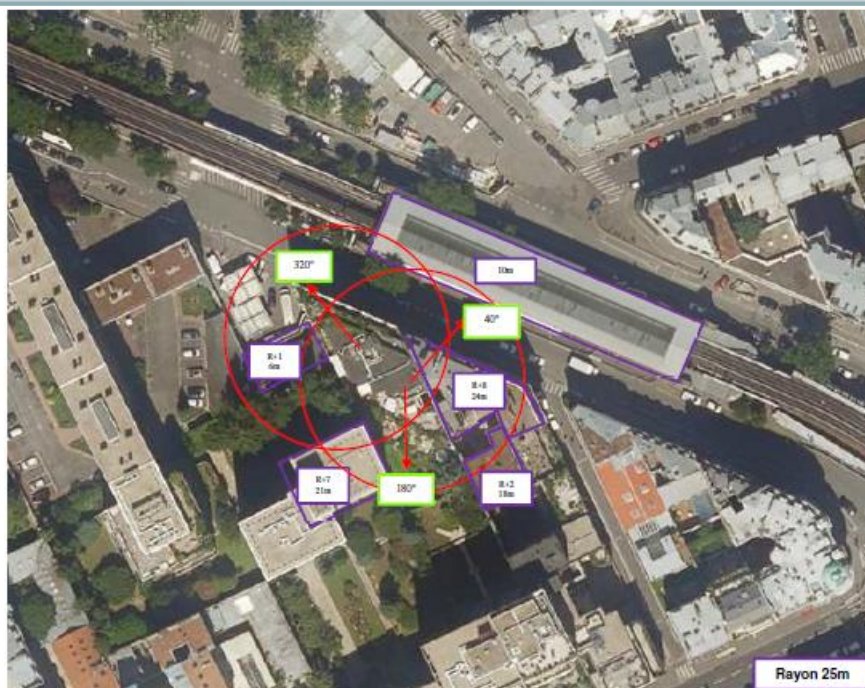
Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis		Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

Pas d'établissement particulier dans un rayon de 100m



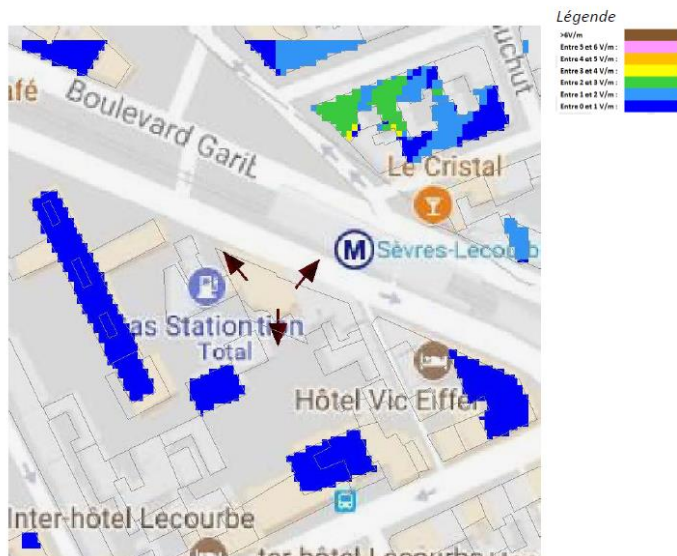
Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



## Simulation et conformité au seuil de la Charte

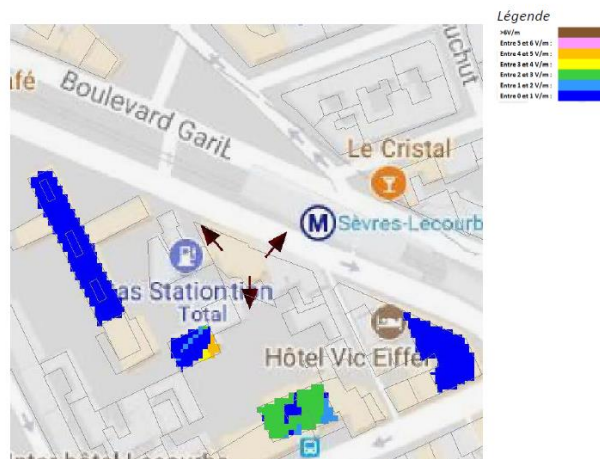
a. Azimut 40°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 40°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m.  
La hauteur correspondante est de 25,5 m.



b. Azimut 180°

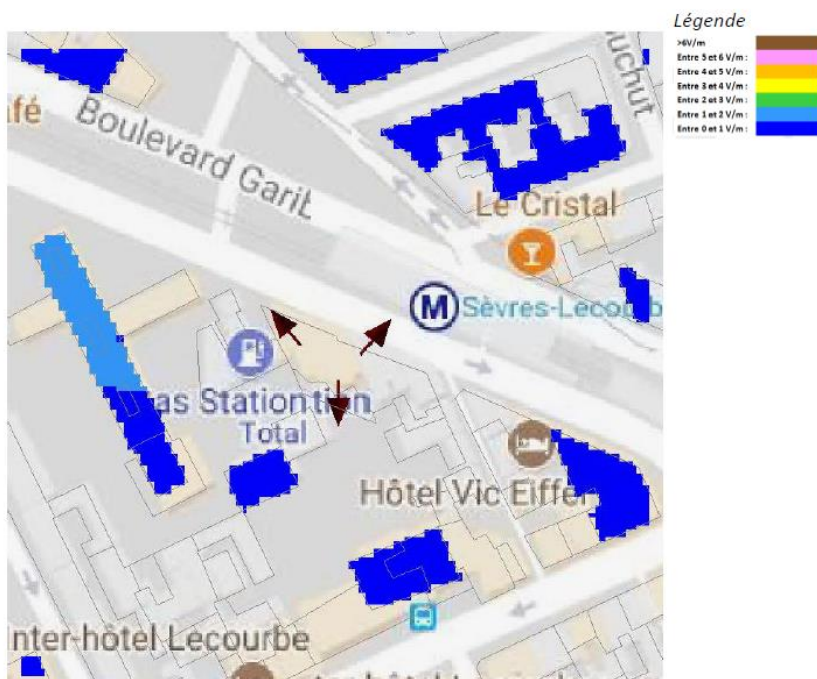
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 180°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m.  
La hauteur correspondante est de 28,5 m.



### SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

c. Azimut 320°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 320°, le niveau maximal calculé est compris entre 1-2 V/m.  
La hauteur correspondante est de 25,5 m.



[Fond de carte (Google Roadmap), source : Google]  
[Logiciel de simulation : Atoll Radio]

### c) Conclusions

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 40°	Azimut 180°	Azimut 320°
Niveau maximal	entre 3-4 V/m	entre 4-5 V/m	entre 1-2 V/m
Hauteur	25,5 m	28,5 m	25,5 m

## Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Etat de l'existant :



Etat projeté :



## Vue des Azimuts

### Azimut 40 ° :



### Azimut 180 ° :



### Azimut 320 ° :

